

**COMMISSION PARITAIRE**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 25 septembre 2006**

**Présents :**

Philippe BRAUD, Christian LARGER, Eric THIERS.  
Damien RAMAGE, Maria COTORA, Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ, Alexis PROKOPIEV.

**Absents ou excusés**

David ABIKER, Marie-Christine LABROUSSE, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.  
Gallien LEFEVRE, Marina VILLALONGA MUT, Marie GABRIEL, Marine CHOLEY.

**Assistaient à la séance**

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
M. Stéphane AUZANNEAU	directeur adjoint des études et de la scolarité,
Mme Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Melle Raphaëlle GESLIN	présidente de l'Association sportive 2005-2006,
M. Medhi ZEROUALI	trésorier de l'Association sportive 2005-2006 et 2006-2007,
M. Pierre PIGEON	vice-président 2005-2006 du BDE,
Melle Pauline PINTADO	vice-présidente 2006-2007 du BDE.

\*

\* \*

- |      |  |       |
|------|--|-------|
| I.   | Audition de l'association sportive (quitus et nouveau programme).  | p. 2  |
| II.  | Audition du Bureau des élèves (quitus et nouveau programme).       | p. 6  |
| III. | Bilan de la vie associative.                                       | p. 10 |
| IV.  | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 juin 2006. | p. 12 |
| V.   | Echange d'informations sur des questions diverses.                 | p. 12 |

## COMMISSION PARITAIRE

### PROCES-VERBAL

de la séance du 25 septembre 2006

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de Damien Ramage, le président enseignant étant absent et le président étudiant étant en séjour d'études à l'étranger.

#### I. AUDITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)

##### a) Exposé

Raphaëlle GESLIN, présidente de l'AS en 2005-2006, présente le bilan moral de l'exercice écoulé. Elle rappelle que le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte également le bilan financier de l'AS, sur lequel les membres de la Commission pourront poser des questions à elle-même ou à Medhi Zerouali, trésorier de l'AS en 2005-2006 et en 2006-2007. Cette année, l'AS a fêté ses 75 ans et a passé le cap avec succès. En 2005-2006, l'AS a proposé 33 disciplines, soit une de plus que l'année dernière. Comme les années précédentes, environ 2500 étudiants ont décidé de participer à ces activités sportives. Une fois encore, l'aide de l'administration a été très utile, notamment pour la procédure d'inscription en ligne, qui fonctionne bien maintenant. Cette aide a été précieuse non seulement pour l'équipe de l'AS, mais aussi pour les étudiants, qui ont pu s'inscrire relativement facilement. Les étudiants semblent tout à fait satisfaits de l'offre de l'association, puisque aussi bien les sports collectifs que les sports de raquettes et les activités moins classiques comme le hip hop ou le Kung Fu remportent beaucoup de succès. Par exemple, cette année, les créneaux de cours de squash ont été multipliés par cinq et ont tous été remplis. Dans le souci de répondre au maximum aux attentes de ses adhérents, l'AS essaie, avec l'aide de Monsieur Gavino, de trouver des entraîneurs de qualité et les meilleurs équipements, tant en termes de qualité que de proximité avec Sciences Po. Il n'y a jamais eu de problème, ni avec les entraîneurs, ni avec l'équipement. Le déroulement de cette année a été un peu différent de celui des années précédentes en raison d'un calendrier particulier, puisque l'année a commencé le 1<sup>er</sup> novembre et s'est terminée fin juin. Cela a eu quelques répercussions sur les manifestations auxquelles participe habituellement l'AS. Les équipes n'ont pas pu être présentes à l'Euromilano. Celui-ci a lieu à la mi-novembre, mais l'AS n'a pas eu assez de temps pour mettre en place les équipes. La participation aux tournois universitaires habituels a également été limitée par le fait que les cours étaient plus condensés cette année et qu'il y avait notamment plus d'étudiants ayant cours le jeudi après-midi. Pour autant, plusieurs équipes sportives de Sciences Po se sont distinguées, notamment l'équipe féminine de football, qui a remporté pour la troisième fois consécutive le championnat de France des grandes écoles, et l'équipe féminine de basket, qui a remporté le championnat régional. En outre, les équipes de rame et d'escrime ont participé aux championnats de France. En revanche, après cinq années de victoires consécutives, Sciences Po n'est arrivé que deuxième au Critérium inter-IEP derrière l'IEP d'Aix, notamment parce qu'une des équipes n'a pas pu se déplacer, ce qui a coûté à Sciences Po les quelques points qui lui manquaient pour remporter la première place. Cette manifestation a cependant été un succès en termes de participation, 300 étudiants de Sciences Po s'étant déplacés à Aix pour les trois jours du critérium. L'autre point fort de l'année a été l'Euro-critérium, dont l'organisation a été considérablement facilitée par la coopération entre l'AS et les membres du projet collectif, qui se sont beaucoup investis cette année. Deux points nouveaux sont à souligner. Le premier est l'élargissement du tournoi, qui a accueilli des équipes du Liban et de Dubaï. Le deuxième, très positif, est l'équilibre du budget. Avec beaucoup de rigueur, les membres du projet collectif ont réussi à maintenir un budget à l'équilibre pour la première fois depuis la création de l'Euro-critérium. Cette édition a été un succès et l'équipe organisatrice a été chaleureusement remerciée par de nombreux responsables de délégations étrangères.

En plus de la pratique habituelle du sport, l'AS tient à favoriser l'esprit d'équipe en dehors des entraînements. Pour la deuxième année consécutive, l'association a proposé un week-end sportif à Dinard. Elle a également participé à l'animation de la vie étudiante par l'organisation de soirées et

d'un pot de Noël. Cette année, pour assurer la sécurité des étudiants, une équipe de la Croix-Rouge était systématiquement présente lors des soirées. Enfin, l'AS a développé un partenariat avec la salle de sport Forest Hill en proposant des tarifs très avantageux. De nombreux étudiants ont été séduits par cette offre. Raphaëlle Geslin conclut le bilan moral de l'AS en remerciant l'administration de Sciences Po pour l'aide qu'elle a apportée à l'association, notamment lors de l'organisation de grands événements comme le critérium inter-IEP ou l'Euro-critérium.

#### *b) Questions et observations*

Alexis PROKOPIEV pense que l'on ne peut que saluer le choix très étendu des sports proposés par l'AS. En revanche, il constate qu'alors que le critérium et l'Euro-critérium ont été organisés comme chaque année, le mini-critérium n'est pas mentionné. Or c'est un événement très important pour les 1<sup>ers</sup> cycles. Il sait que l'année dernière, lorsque le mini-critérium a eu lieu à Dijon, il y a eu un problème d'effectifs au niveau de l'équipe de Paris, qui a eu du mal à être représentée, tout comme les années précédentes, malgré l'importance qu'a cette compétition sportive pour tous les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés.

Raphaëlle GESLIN répond que le problème tient au fait que l'équipe de Paris participe à plusieurs autres tournois. De ce fait, les effectifs étaient déjà réduits l'année dernière. Cette année, en raison de la modification du calendrier, l'AS de Paris n'a pas pu participer au mini-critérium. Plusieurs compétitions importantes ont eu lieu à peu de semaines d'intervalles et cette année, le mini-critérium a eu lieu pendant le week-end d'entraînement à Dinard, qui était très important pour l'AS parce qu'il avait lieu avant le critérium inter-IEP et qu'il était l'occasion de souder les équipes de sports collectifs. Il n'a donc pas été possible d'envoyer une délégation au mini-critérium. C'est un point qui pose problème tous les ans. L'AS tente de faire le maximum, mais cela n'a pas été possible cette année.

Alexis PROKOPIEV lui demande pourquoi cela pose problème chaque année.

Raphaëlle GESLIN répond qu'à son avis, c'est parce que les équipes de l'AS de Paris ont beaucoup d'autres opportunités de jouer en tournoi, aussi bien avec d'autres IEP qu'au niveau européen. Cela implique des voyages fatigants et les sportifs doivent choisir entre les compétitions auxquelles ils participent.

Un élu étudiant fait remarquer que les étudiants des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés participent aussi bien au critérium inter-IEP qu'à l'Euro-critérium et au mini-critérium.

Medhi ZEROUALI répond qu'ils n'ont pas beaucoup participé au critérium cette année.

Raphaëlle GESLIN ajoute que c'est difficile pour ces étudiants, qui devaient cette année passer par Paris pour ensuite redescendre vers Aix-en-Provence, l'AS ne pouvant pas organiser des bus partant de Dijon, Poitiers, Nancy et Menton. Il y a en outre des problèmes d'intégration dans les équipes. A Paris, certaines équipes de sports collectifs jouent ensemble dans des tournois universitaires depuis le mois d'octobre. Il est très difficile, juste avant une compétition, d'intégrer dans une équipe de rugby ou de football trois joueurs avec lesquels les autres membres de l'équipe n'ont pas joué auparavant. Enfin, cette année, il y a eu un problème d'organisation, puisque l'AS de Paris n'a pas été informée à temps de la date exacte du mini-critérium.

Christian LARGER remarque que l'exploitation est bénéficiaire, ce qui est une bonne chose. Cependant, les clubs de sport gagnent habituellement beaucoup d'argent avec les produits dérivés, alors que l'AS a des dépenses supérieures aux recettes pour les produits dérivés. Il demande pourquoi c'est le cas et souhaite savoir si l'AS dispose de stocks invendus.

Medhi ZEROUALI répond que l'AS a fait une nouvelle commande de produits dérivés, qu'il a intégrée à l'exercice 2005-2006, mais que l'association ne l'a reçue qu'en juin 2006, alors que l'année universitaire était terminée. La rentrée vient d'avoir lieu et l'AS a donc encore un énorme stock d'invendus. Mais il fait remarquer que de toute manière, l'AS ne fait pas beaucoup de marge sur les produits dérivés, puisqu'elle les vend pratiquement au prix d'achat. L'AS a fait ce choix pour essayer de promouvoir un esprit de groupe, un esprit de promotion comme on peut le trouver dans les universités américaines. Pour inciter les étudiants à acheter ces produits, l'AS ne peut pas se permettre de les vendre trop cher. Mais ce stock va être mis à la vente

Christian LARGER pense que la recette correspondant à ce stock pourrait être provisionnée dans les comptes. Dans leur présentation actuelle, ils font apparaître une charge d'exploitation qui est indue, puisqu'un produit futur est escompté.

Medhi ZEROUALI fait remarquer qu'il a fait une erreur dans les résultats financiers. A la ligne « partenariats », pour les comptes Société Générale, il faut lire 4545 euros pour les dépenses (et non 8550 euros, comme indiqué) et 8550 euros pour les recettes (et non 1680 euros). Cela porte le total des dépenses à 367 129 euros et le total des recettes à 373 821 euros.

Laurent BIGORGNE souhaite poser un certain nombre de questions. Sciences Po a accordé à l'AS une subvention de 22 000 euros en 2005-2006. La première question rejoint celle de Christian Larger. L'AS présente dans son bilan des actions qui devraient être excédentaires et qui sont déficitaires, comme les soirées étudiantes et les produits dérivés. Il entend bien l'argument sur la création d'une image et d'une certaine cohésion, mais il estime que cela est cher payé, sauf à provisionner des recettes. Par ailleurs, un certain nombre de lignes lui paraissent peu claires. S'agissant des compétitions, le résultat affiche une recette de 2230 euros, sans indiquer d'où elle vient. S'agissant de l'activité ski, en bas du bilan, on voit d'un côté 73 000 euros de dépenses à la ligne inscriptions et 75 000 euros de recettes pour la même ligne. Il demande des éclaircissements.

Raphaëlle GESLIN répond que les inscriptions au ski sont revendues aux étudiants un peu plus cher qu'elles ne sont achetées.

Laurent BIGORGNE demande comment il se fait que le critérium inter-IEP ait un déficit de 27 000 euros alors que l'Euro-critérium a un résultat excédentaire. Par ailleurs, il souhaite poser une question sur le résultat, en tenant compte du fait que le trésorier vient de corriger une erreur à la ligne partenariats : le résultat total est bénéficiaire. Il demande si l'AS a provisionné ou a fait un report pour traiter comptablement cet excédent. Il aimerait en outre un éclairage supplémentaire sur le poste « exercice précédent » : il demande d'où viennent ces dépenses et souhaite savoir si ce sont des actions qui appartenaient à l'exercice 2004-2005 et qui pèsent sur l'exercice 2005-2006. Il insiste sur cette question, puisque ce poste représente 19 000 euros de dépenses, ce qui équivaut à peu près à la subvention de la FNSP. Enfin, il a une question sur le matériel sportif, qui est valorisé à hauteur de 6959 euros de dépenses. Il demande s'il s'agit de locations ou d'achats. Si ce matériel a été acheté, il souhaite savoir où il est stocké et dans quelles conditions.

Medhi ZEROUALI répond qu'en ce qui concerne les soirées, l'AS a vraiment eu du mal à les amortir cette année parce qu'elle a fixé des prix d'entrée très bas, en général à 10 euros, ainsi que des prix de consommations entre un et trois euros, et qu'elle a malgré cela eu du mal à remplir les salles. En ce qui concerne le critérium, le problème est que l'AS doit payer le transport. Or cette année, la compétition était organisée à Aix-en-Provence et il a fallu transporter 300 étudiants en bus.

Laurent BIGORGNE constate que les dépenses de transport sont de 22 625 euros. Il demande si c'est ce qui explique le déficit de 27 000 euros.

Medhi ZEROUALI répond que l'AS sponsorise entièrement le transport des étudiants au critérium.

Raphaëlle GESLIN précise que le déplacement coûte cher puisqu'il faut aussi compter l'hébergement et la nourriture des étudiants, ainsi que certains équipements sportifs. Aix-en-Provence a vendu ce pack hôtel + repas à l'AS pour 80 euros par étudiant. L'AS ne peut pas demander aux étudiants plus de 100 euros pour participer à une compétition sportive, même si c'est à Aix. Elle doit donc prendre en charge la quasi totalité des dépenses de bus, qui sont élevées.

Medhi ZEROUALI revient sur la question de Laurent Bigorgne concernant le poste « exercice précédent ». Il indique que certaines factures de l'exercice 2004-2005 n'avaient pas été payées et qu'il a dû les régler lorsqu'il est arrivé dans l'association. Notamment, la facture RATP Euro-critérium de 8800 euros a dû être payée quand Raphaëlle Geslin et lui-même sont arrivés à la tête de l'AS en Septembre 2005 et il l'a donc intégrée dans le bilan de cette année. Il espère que c'était la façon correcte de procéder.

Raphaëlle GESLIN ajoute qu'il est plus facile pour des étudiants de Sciences Po de faire un bilan moral, parce qu'ils ont l'habitude de rédiger, de faire des paragraphes et de présenter des points. Pour le bilan financier, Medhi Zerouali a beaucoup travaillé cette année pour faire des comptes clairs, mais ce n'est pas facile lorsque l'on n'a pas la formation nécessaire pour le faire, en dehors de la conférence

d'outils de gestion en Master. Le rôle du trésorier est de gérer au mieux le budget au service des étudiants, mais il n'est pas évident de savoir faire un budget dans les règles. La formation en outils de gestion donnée en Master n'est pas suffisante pour un budget aussi important que celui de l'AS. Par exemple, il lui paraissait évident que puisque son équipe avait dû payer en septembre 2005 certaines factures de l'exercice précédent, elles devraient être intégrées dans l'exercice 2005-2006, mais cela ne semble pas aller de soi.

Laurent BIGORGNE précise qu'il ne leur reproche pas d'avoir soldé les factures de l'exercice précédent. Ils n'avaient pas d'autres choix que des les payer, mais ce n'est pas un signe de bonne gestion que de faire passer 19 000 euros de factures d'un exercice sur l'autre. Il admet que cela peut arriver, mais ce qui le préoccupe, c'est que le poste soirées est déficitaire à hauteur de 10 000 euros et que le poste produits dérivés est déficitaire à hauteur de 6000 euros, ce qui fait un total de 16 000 euros. Il s'inquiète de ce que la somme de ces postes déficitaires, dont on pourrait attendre qu'ils se rapprochent à tout le moins de l'équilibre, s'approchent fâcheusement du montant de la subvention versée par la FNSP. Or la FNSP ne verse pas de subventions aux associations permanentes pour leur permettre d'équilibrer leurs comptes de soirées ou de produits dérivés. On pourrait discuter de la forme du bilan comptable présenté, mais ce n'est pas ce qui le préoccupe le plus. Il souhaite simplement que l'AS et les autres associations recevant des subventions prennent conscience du fait qu'une subvention de 22 000 euros constitue une somme importante, ayant vocation à financer des activités correspondant à la mission de l'association, et non des soirées ou des produits dérivés. Si on entrait dans cette logique, Laurent Bigorgne aurait le devoir de demander des comptes à l'AS et de revoir les choses. Laurent Bigorgne estime que les responsables de l'AS ont fait leur travail très consciencieusement et avec tous les scrupules afférents à leurs fonctions de président et de trésorier. Mais il pense qu'il y a un problème s'agissant de l'équilibre financier de l'association et qu'il ne faut pas que cela se reproduise.

Medhi ZEROUALI admet qu'il y a eu un problème sur les soirées l'année dernière, mais il estime qu'il était surtout dû au calendrier et au fait que les étudiants ne se sont pas beaucoup rendu aux soirées. Il pense que les choses vont s'arranger cette année. Une soirée pour l'accueil des étudiants étrangers est prévue prochainement pour la clôture du stage de la DAIE, avec laquelle l'AS est partenaire. Il constate déjà que la vente de places avance beaucoup plus vite que l'année dernière.

Laurent BIGORGNE rappelle sa question sur les dépenses de matériel sportif.

Raphaëlle GESLIN répond qu'il s'agit d'achats de maillots pour les sports collectifs, de combinaisons d'aviron pour participer au championnat de France, et de ballons qu'il faut racheter tous les ans, puisqu'ils se dégonflent ou crèvent.

Laurent BIGORGNE demande si c'est ce qui explique que les dépenses pour le rugby soient plus élevées que pour les autres sports.

Raphaëlle GESLIN répond que les maillots et les ballons de rugby sont plus chers que pour les autres sports et qu'il faut en outre des équipements de protection. L'AS a notamment dû acheter des boucliers, de gros blocs de mousse qui coûtent cher.

Laurent BIGORGNE souligne qu'en tant que membre de la direction, il souscrit au bilan moral et n'a pas de réserves sur le bilan financier, à deux remarques près. La première est qu'il lui paraît important que soient prises en compte les remarques qu'il a faites sur l'équilibre d'un certain nombre d'activités que la FNSP n'a pas vocation à financer. Cela ne signifie pas que l'on touchera à la subvention cette année, mais il indique qu'il fera preuve de prudence à l'avenir. La deuxième remarque est qu'il souhaite que l'AS modifie son tableau de résultats financiers en fonction des corrections que son trésorier a apportées en séance. On peut difficilement demander aux membres de la Commission paritaire d'exprimer un vote sur la base de tableaux qui peuvent être modifiés à la suite d'une erreur matérielle. Il propose, si les membres de la Commission paritaire en sont d'accord, que l'on puisse voter ce soir le bilan moral, et reporter à octobre le vote sur le bilan financier, une fois que les quelques erreurs matérielles du tableau auront été corrigées.

Damien RAMAGE constate que personne ne s'y oppose et propose de passer au vote du bilan moral.

c) *Vote*

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

Raphaëlle GESLIN demande comment se passera le report du vote sur le quitus financier.

Laurent BIGORGNE répond que l'AS enverra un tableau corrigé et que le trésorier ou son représentant se rendra à la prochaine séance de la Commission paritaire afin de répondre à d'éventuelles questions avant le vote du quitus.

## **II. AUDITION DU BUREAU DES ELEVES (QUITUS ET NOUVEAU PROGRAMME)**

### *a) Exposé*

Pierre PIGEON, vice-président du BDE en 2005-2006, commence par indiquer qu'il a probablement été aussi surpris que les membres de la Commission paritaire en découvrant les documents du bilan financier, qui sont un peu disparates. Il annonce que la trésorière de l'association, en stage à l'étranger, n'a pu venir présenter les documents et propose elle-même de reporter le vote du quitus financier afin qu'elle puisse présenter un tableau complet. Il ajoute que l'une des feuilles du bilan financier est la dernière page d'un document de huit pages qui détaillait notamment les bilans des soirées, du gala et du week-end d'intégration. Cela étant, il a préparé dans l'urgence un tableau, sur le même format que celui de l'AS, qui, sans être parfait, donne au moins un ordre de grandeur sur l'exercice financier de cette année. Il distribue ce tableau.

En ce qui concerne le bilan moral, il estime qu'en dehors des élections, sur lesquelles il reviendra en fin de bilan, l'année s'est plutôt bien passée. Compte tenu des dates de rentrée 2005-2006, l'accueil des étudiants étrangers en début d'année a permis au BDE de mener une véritable action, les locaux du BDE ayant pu rester ouverts en quasi permanence pendant les mois de septembre et octobre 2005. En partenariat avec la DAIE, le BDE a pu organiser une première soirée pour accueillir ces étudiants étrangers. Pendant ces deux premiers mois, à travers le fichier logement, mais aussi à travers une aide technique simple, par exemple pour l'installation des protocoles de Wifi de Sciences Po et autres questions techniques, le BDE a véritablement pu aller à la rencontre des étudiants étrangers, ce qui lui a permis d'avoir un nombre d'adhérents très satisfaisant. En ce qui concerne les week-ends d'intégration, le BDE a poursuivi sur la lancée de l'année dernière, où le premier week-end d'intégration avait réussi à faire partir une centaine d'étudiants du Master et 200 étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. Cette année, le premier week-end d'intégration du Master, qui a eu lieu à Prague, a eu beaucoup plus de succès, notamment grâce à un nouveau type d'organisation, à la fois plus flexible et plus efficiente, qui a permis de proposer beaucoup d'activités facultatives, d'organiser depuis Paris un certain nombre de visites de musées, de monuments, de sorties le soir, et de les proposer aux étudiants. Cela a permis, durant les trois week-ends d'intégration, organisés à Prague pour les Masters, au Mont Saint-Michel pour les 1<sup>ers</sup> cycles, et à Barcelone pour le week-end de réintégration d'avril, d'emmener à chaque fois près de 200 étudiants. En ce qui concerne les soirées, comme pour l'AS, certaines soirées ont connu des déficits importants. Cela tient à plusieurs choses, comme un calendrier de soirées peut-être trop chargé, avec notamment une soirée en trop au milieu de l'année, qui s'est très mal vendue. L'autre élément d'explication est que les modes de consommation d'alcool des étudiants semblent avoir changé cette année, et entraîné une exigence de sécurité plus importante, avec la présence de la Croix Rouge et de stands de prévention à chaque soirée pour éviter la répétition de certains incidents. Cela a entraîné des coûts supplémentaires. L'absence de bénéfices pour certaines soirées s'explique aussi par des partenariats que le BDE a passés avec des associations moins importantes pour leur donner plus de visibilité et pour partager les bénéfices. C'est le cas de la soirée à la Scala. La Nuit des Associations, qui a été déficitaire pour l'AS et le BDE, a permis aux sept autres associations qui y ont participé de faire des bénéfices sans prendre le risque financier de la prévente pris par le BDE et l'AS. Pour le gala, les responsables du BDE ont été étonnés et ravis dans une certaine mesure par l'attitude des étudiants lors de la vente des places, même si cela a mené à certains comportements peu civils. Le BDE a été touché de voir que les étudiants considèrent maintenant que le gala est un acquis, une tradition de Sciences Po, alors que ce n'était que la troisième édition de la soirée. Les étudiants qui sont entrés directement en 4<sup>ème</sup> année à Sciences Po semblent penser qu'il y a toujours eu un gala. C'est un succès pour les équipes qui l'ont mis en place et organisé. Cette année encore, il a été bénéficiaire, avec un budget moins important que celui de l'année dernière, ce qui s'explique par le fait que la salle proposait une grande partie des prestations. Cela a permis de tirer les coûts vers le bas.

Pour ce qui est des services quotidiens aux étudiants, le BDE a tout d'abord mis l'accent sur le fichier logement dès le début de l'année, avec l'arrivée des étudiants étrangers. Le BDE a développé des partenariats avec des agences immobilières et a continué à fidéliser certains propriétaires qui mettent uniquement leurs annonces sur le fichier du BDE de Sciences Po. A la rentrée, le BDE a ainsi pu recueillir environ six annonces de logement par jour en septembre, et sur le cours de l'année, présenter aux étudiants près de 600 annonces, dont la quasi totalité ont été pourvues. Le BDE a par ailleurs mis davantage l'accent sur des événements de recrutement, en mettant en relation les étudiants avec les partenaires de l'association. Les partenaires les plus importants du BDE ont permis d'organiser des événements plus originaux, comme la journée « auditeur d'un jour » avec le cabinet Deloitte ou les visites de salles de marché de la BNP Paribas. Cette activité du BDE a plutôt bien fonctionné, puisque lorsque le BDE s'est vu proposer en premier lieu une mission importante par le cabinet Mazar, il a rapproché le cabinet avec Sciences Po Conseil, qui s'est chargé de réaliser cette mission. Toujours en ce qui concerne les services aux étudiants, le principal regret concerne l'atonie du pôle culture, qui fait double emploi avec le Bureau des Arts. C'est pourquoi le BDE l'a progressivement abandonné, en dehors de l'organisation d'une soirée théâtre qui n'a pas connu un grand succès. Le BDE a donc décidé de laisser les activités culturelles au Bureau des Arts, à l'exception des cafés-débats, qui sont un peu plus politiques et qui sont une tradition du BDE. Mais cette année, le BDE n'a réussi à en organiser que deux sur les trois prévus.

Cette année, le BDE a été extrêmement surpris par les débordements des élections. Il le regrette et comme cela a été indiqué lors de la précédente Commission paritaire, il pense que l'équipe qui est rentrée en fonction a véritablement pris conscience des débordements et fera tout pour les éviter l'année prochaine en encadrant beaucoup mieux l'élection. Il trouve dommage que l'on ait été obligé de créer du droit dérivé à propos des statuts du BDE, qui sont quand même relativement flous. Auparavant, il n'y a jamais eu de besoin d'encadrer dans des bornes extrêmement strictes les budgets de campagne et les capacités des listes concurrentes, puisqu'on s'en remettait au bon sens de ces listes. Malheureusement, cela ne semble plus possible.

Pauline PINTADO, vice-présidente pour 2006-2007, présente les grandes lignes du nouveau programme. Elle indique que le BDE souhaite pouvoir être représentatif d'un ensemble plus important des étudiants. On a remarqué que de nombreux étudiants ne se reconnaissent pas du tout dans le BDE et ne participaient à aucune activité. C'est pourquoi la nouvelle équipe compte reprendre les activités traditionnelles du BDE, notamment les soirées, les week-ends d'intégration et le gala, en y ajoutant de nouvelles activités, notamment avec un nouveau concept de cafés-débats organisés plus régulièrement au Basile. Le BDE proposera également une carte de réduction dans les restaurants, les commerces et les cafés du coin. Les négociations ont déjà eu lieu et le BDE a déjà obtenu l'accord des propriétaires de ces commerces et restaurants. Des liens ont déjà été établis avec les projets collectifs et les associations, notamment le Bureau des Arts, pour éviter de faire double emploi au niveau du pôle culturel. Enfin, l'adhésion sera gratuite cette année. Cette décision, qui a été prise par le Conseil d'Administration, est financièrement neutre et permettra peut-être à davantage d'étudiants de s'intéresser au BDE et de s'y inscrire. Début novembre, le BDE réunira une assemblée générale pour proposer une refonte des statuts. Ils seront modifiés, d'abord sur la forme, pour les rendre plus intelligibles, et surtout sur le fond pour éviter les débordements qui ont eu lieu pendant la campagne. Il est prévu de modifier le système des élections, en nommant des commissaires électoraux qui seront des membres du Conseil d'Administration qui ne se représentent pas et qui seront chargés de superviser et d'appliquer les statuts. Ils serviront de référents à la fois pour l'administration, les listes et les appariteurs. On communiquera plus tôt sur les élections pour qu'un maximum de personnes s'engagent, puisque les élections ne doivent pas être une lutte et une opposition comme elles ont pu l'être en juin dernier, mais un moyen pour chacun d'exprimer ses idées et ses motivations. On définira des règles avant les élections, avec une réunion entre l'administration, le BDE sortant, les commissaires électoraux, les appariteurs et les listes. Ce sera l'occasion de faire le point sur ce qui sera accepté et ce qui ne sera pas accepté pendant une campagne. Enfin, on réduira de façon drastique le système des procurations, chaque personne ne pouvant signer que deux procurations et les candidats aux élections ne pouvant pas en signer.

#### *b) Questions et observations*

Christian LARGER demande si le BDE a des statistiques sur la part des étudiants étrangers qui participent aux manifestations organisées par l'association.

Pierre PIGEON répond qu'ils étaient naturellement majoritaires, à plus de 90%, lors de la première soirée, qui leur était destinée et qui a eu lieu avant la rentrée. Pour les autres soirées, les étudiants étrangers ont représenté 30% environ du total des étudiants présents. Les week-ends d'intégration ont moins de succès auprès d'eux. La plupart des étudiants étrangers, notamment en Master, préfèrent visiter les sites eux-mêmes. Selon les événements, ils constituent généralement 20 à 30% des étudiants présents.

Pauline PINTADO ajoute que le BDE a commencé à vendre les places pour les week-ends d'intégration. Grâce à une offre très intéressante de la BNP offrant une réduction de 80 euros pour une ouverture de compte, il a été possible de réduire le prix du voyage. De nombreux étudiants étrangers se sont déjà inscrits et elle espère qu'ils seront plus nombreux que les années précédentes.

Laurent BIGORGNE remercie Pierre Pigeon pour la présentation du bilan moral du BDE. Il est content qu'il porte davantage sur ce qui a été positif plutôt que sur la note sombre du printemps dernier. Il ne s'étendra pas sur ce point, mais tous doivent réfléchir à ce qui s'est passé autour de l'élection du nouveau bureau du BDE et du déroulement de la campagne électorale. La Commission paritaire sera attentive aux propositions que fera la nouvelle équipe pour porter remède à cette situation. Il souligne que les élections sont nécessairement un temps d'affrontement, sans quoi elles n'auraient pas lieu d'être, mais que cet affrontement doit rester verbal et contenu dans des limites acceptables. Il est beaucoup plus gêné par l'absence du compte financier. Il veut bien admettre que certains responsables du BDE sortant soient en stage à l'étranger ou occupés, mais ne trouve pas normal que le BDE ne soit pas en état de produire à temps un document substantiel et éclairant sur ses comptes, et soit contraint de distribuer un document en séance. Pour pouvoir discuter du bilan financier, il faut que les membres de la Commission paritaire puissent recevoir le document avant la séance, afin d'avoir le temps de l'examiner. Cela fait partie des règles que doivent respecter les associations. Il sait que les responsables du BDE sont très pris, qu'ils sont bénévoles, mais ils doivent respecter certaines règles et certains délais. On a envoyé les documents de la Commission paritaire en retard parce que l'on a eu du mal à récupérer les différents documents nécessaires à la réunion de ce soir. Ce n'est pas normal.

Alexis Prokopiev revient sur la question des soirées et de la consommation d'alcool. Pierre Pigeon a évoqué une soirée qui s'est mal passée, à la suite de quoi des mesures de sécurité ont été prises. Il demande à quoi on peut attribuer le changement dans la consommation d'alcool des étudiants et souhaite savoir ce qui s'est véritablement passé. Il demande à la nouvelle vice-présidente ce qui est prévu pour éviter les débordements lors des soirées, sans pour autant avoir à prendre des mesures ultra sécuritaires.

Eric THIERS demande sous quelle forme le BDE rend des comptes aux entreprises qui lui accordent des subventions.

Pierre PIGEON répond qu'en ce qui concerne la BNP, qui est le principal partenaire du BDE, il y a un suivi extrêmement régulier, puisque dans le cadre de ce partenariat, dès le début de l'année l'un des avantages pour la BNP est un accès privilégié aux étudiants pour les ouvertures de comptes, avec notamment la mise à disposition du local du BDE pour des équipes clientèle de la BNP. Il y a en outre un certain nombre de réunions organisées en commun, toujours avec le même interlocuteur qui sert de relais avec les différents organes de la BNP concernés, qui sont plutôt les organes de mécénat et de recrutement. Cette personne, qui est chargée de clientèle pour le marché de la jeunesse sur la rive gauche, a des réunions quasi mensuelles avec le BDE sur l'évolution de ce partenariat. De la même manière, pour les autres partenariats, comme avec le cabinet Deloitte, le BDE organise tout au long de l'année des petits-déjeuners de présentation, divers événements de recrutement. Les interlocuteurs du BDE suivent régulièrement le déroulement du partenariat.

Eric THIERS demande si ce sont des partenaires traditionnels ou s'il y a un roulement.

Pierre PIGEON répond que pour cet exercice, on peut parler de partenariats traditionnels. La BNP a reconduit le partenariat qu'elle avait l'année précédente avec le BDE, tout comme le cabinet Deloitte. Une partie des partenaires du gala sont les mêmes. L'Oréal est ainsi un partenaire classique du BDE. Ce sont des partenaires avec lesquels le BDE a déjà travaillé et à qui il propose chaque année de



sponsoriser de nouvelles activités. Ces contrats sont renégociés chaque année, ce qui explique par exemple la différence de montant entre la subvention que l'Oréal avait donnée pour le concours d'éloquence l'année dernière, qui était de 1096 euros, et cette année, où elle a atteint près de 1800 euros. En ce qui concerne les soirées, il pense qu'il y a eu deux phénomènes distincts. Le premier est l'âge des étudiants. Il lui semble avoir constaté que de manière générale, les étudiants qui venaient aux soirées étaient plus jeunes et étaient beaucoup plus des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle que des étudiants de Master, ce qui n'a pas toujours été le cas. Ces étudiants plus jeunes sont souvent plus vulnérables. Le deuxième phénomène est un changement considérable dans la manière de consommer de l'alcool. Il est arrivé que l'on refuse l'entrée à une soirée à des étudiants qui avaient déjà leur pré-vente parce qu'ils avaient manifestement déjà trop bu et posaient un risque de sécurité évident. La manière d'appréhender les soirées a évolué de façon préoccupante, en parallèle avec l'âge des étudiants qui vont aux soirées.

Pauline PINTADO pense que la soirée qui a posé le plus de problèmes l'an dernier était celle qui avait un *open bar*. Le BDE évitera cette formule à l'avenir. Les tarifs des consommations resteront bas, mais il ne sera pas question de distribuer des boissons gratuites. Cette année, il y a déjà eu une soirée pour les étudiants étrangers, qui s'est très bien passée au niveau de la gestion du bar. Là encore, on a refusé l'entrée aux étudiants qui avaient manifestement trop bu avant d'arriver à la soirée, en plaçant systématiquement un membre du BDE à l'entrée de la boîte. Le BDE a pris contact avec la SMEREP pour avoir un stand de sensibilisation des étudiants aux dangers de l'alcool. S'il le faut, le BDE contactera la Croix Rouge pour une présence permanente.

Laurent BIGORGNE indique que le bilan financier sera examiné en détail en octobre, mais demande, au regard du tableau qui vient d'être remis, si le BDE a actuellement un excédent de 40 000 euros sur l'exercice 2005-2006.

Pierre PIGEON répond que c'est une erreur. Il est de 30 000 euros. Mais il répète qu'il n'a pas eu les documents comptables, en dehors du compte de résultat du gala, qu'il a supervisé lui-même et dont il sait qu'il est exact. Pour tout le reste, il a reconstitué les chiffres du mieux qu'il a pu afin de donner des ordres de grandeur.

Laurent BIGORGNE souligne que si l'excédent est de 30 000 euros, c'est une somme considérable au regard du report de l'année précédente, qui était de 8000 euros. Il se soucie de savoir si ce report potentiel de 30 000 euros est sur le compte du BDE. Il y a là des questions qu'il faut que l'on se pose. Il se demande s'il doit convoquer le trésorier et le président en charge dans son bureau pour obtenir des documents comptables fiables permettant de répondre à ces questions.

Pierre PIGEON répond qu'il se bat avec la trésorière et le président sortants depuis deux semaines. Il savait pertinemment qu'ils ne seraient pas capables de se présenter devant la Commission, étant tous deux en stage dans des banques d'affaires : le président à la banque Lazard et la trésorière à la Deutsche Bank à Londres. Il a tenté d'obtenir les documents afin de pouvoir présenter le bilan devant la Commission, mais ils ne les ont pas envoyés.

Laurent BIGORGNE indique qu'il leur adressera demain une lettre recommandée.

Pierre PIGEON précise que la trésorière a proposé de fournir à la Commission paritaire un état financier complet et de se présenter elle-même devant la Commission lors de la prochaine séance.

Laurent BIGORGNE estime qu'il faudra lui dire que cette situation n'est pas anodine. Il est grave de quitter son exercice de trésorier en laissant le bilan dans un tel état, sans que l'on sache où en sont les comptes et sans que l'on puisse les reconstituer, surtout sur des montants pareils. Il est prêt à faire en sorte que cela laisse des traces dans son dossier d'étudiant à Sciences Po.

*c) Vote*

Le quitus moral est voté à l'unanimité.

### **III. BILAN DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*a) Exposé*

Gaëlle COUTANT indique qu'elle vient de faire passer une note technique sur l'organisation de la procédure de reconnaissance des associations, avec un calendrier et un fonctionnement très similaires à ce qui s'était fait les années précédentes. Faire le bilan de la vie associative à Sciences Po, c'est relever un paradoxe : d'un côté, il y a un intérêt très fort pour la vie associative. On le voit encore cette année, avec 60 associations reconnues, contre 37 en 2003, et une participation à la procédure qui est en forte augmentation, avec 2415 élèves ayant soutenu une association contre 1437 élèves en 2003. Le nombre de projets candidats est également en forte augmentation et est passé de 41 en 2003 à 68 en 2005. On constate en outre une très forte référence des élèves aux associations. Quand on leur demande ce qui leur plaît à Sciences Po, la vie associative et le dynamisme des associations reviennent souvent. Mais quand on se penche sur les réalisations, sur ce que font concrètement les associations reconnues, on se rend compte que peu d'associations reconnues survivent et mènent à bien leurs projets. Ce sont surtout des conférences et des débats, qui ne trouvent pas le public attendu. On constate peu d'autres initiatives et surtout très peu d'initiatives en dehors de Sciences Po. On ne voit pas beaucoup d'animations dans la Péniche : quelques tables de ventes de gâteaux, mais peu de débats. Des moyens importants sont cependant mis à la disposition des associations. Ainsi, le fonds d'intervention associatif a augmenté ces dernières années, pour atteindre 15 000 euros. Mais malgré cette augmentation, il y a peu de projets financés et peu de demandes de financement. Gaëlle Coutant a tenté de trouver des explications à cette situation. La première est la charge de travail des étudiants, mais cela n'explique pas tout. Paradoxalement, on note que ce sont surtout les étudiants de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> année qui s'impliquent le plus dans la vie associative, alors que ce sont les années où la charge de travail est la plus élevée et où la réalisation d'un projet collectif peut faire concurrence à l'engagement associatif. L'autre explication est une question de taille critique. Beaucoup de projets associatifs se montent de manière un peu précipitée au moment de la procédure de reconnaissance et sont fondés sur des initiatives individuelles. Mais ils n'ont pas de taille critique pour rassembler durablement les élèves et donner à une association l'envergure lui permettant de mettre en œuvre les projets initialement prévus. En outre, beaucoup d'associations reconnues ont des projets similaires. Ainsi, la même organisation partisane peut donner naissance à cinq ou six clubs de réflexion et associations, alors qu'il serait plus efficace de réunir leur action au sein d'un seul club de réflexion. Il en est de même pour les journaux. Il y a eu l'année dernière cinq ou six projets de publications au sein de Sciences Po, mais aucune publication n'a vraiment vu le jour. Ces projets ont été conduits en parallèle et leurs responsables n'ont jamais vu les synergies possibles. Une autre explication est que les textes qui régissent la vie associative sont devenus obsolètes. Le règlement des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles date de 1989, à une époque où il n'y avait pas de projets collectifs et où il n'y avait que 3000 étudiants. Ces textes ne correspondent plus à la réalité. Beaucoup de règles de fonctionnement de la vie associative sont nées de l'usage et ne sont pas écrites, ce qui est un problème, puisqu'on se rend compte que la retransmission orale est réservée à un certain nombre d'initiés, à ceux qui font la démarche de chercher à connaître le fonctionnement associatif, ce qui peut être un frein à beaucoup de projets. Enfin, avec une population étudiante en forte hausse, les associations permanentes, dont le rôle devrait être très fédérateur, ne remplissent plus vraiment ce rôle. Elles devraient mener une réflexion sur leur fonction au sein de la population étudiante et leur rôle comme vecteurs d'animation de la vie étudiante.

Elle propose quelques pistes de réflexion pour redynamiser la vie associative. La première, à effet quasiment immédiat, serait d'introduire quelques changements dans la procédure de reconnaissance et de réduire le temps de recueil des soutiens. Aujourd'hui, on donne une douzaine de jours aux associations candidates pour réunir les 60 soutiens requis. Elle pense qu'une semaine serait largement suffisante. A terme, il faudrait peut être réfléchir en groupe de travail sur la question de la procédure de reconnaissance et sur le nombre de soutiens nécessaires pour assurer la légitimité et les conditions de la survie d'un projet associatif à Sciences Po. Elle indique qu'à la demande des associations, on a rétabli et maintenu le créneau banalisé le jeudi à 14h 45. Le planning de la scolarité a travaillé afin d'avoir un créneau qui permette de se réunir et d'organiser des événements pendant ce créneau. Une autre piste serait la formation d'un groupe de travail. Les élus étudiants et enseignants ont une responsabilité dans la réflexion sur la vie associative, et l'objet de ce groupe serait notamment la refonte du règlement des libertés politiques et syndicales. Il faudrait aussi revoir les conventions qui lient les associations permanentes à la FNSP. Ces conventions sont très légères et mériteraient d'être enrichies en termes de contenu. Il faudrait réfléchir au rôle et à la professionnalisation des bureaux des associations permanentes. Les deux auditions qu'a entendues la Commission aujourd'hui soulignent la

nécessité de cette réflexion. Il faudrait également réfléchir à la définition d'une charte de fonctionnement de la vie associative, afin que les pratiques et la tradition orale trouvent une concrétisation écrite dans un document que pourraient se partager les associations étudiantes. Une autre piste de réflexion, sur laquelle Gaëlle Coutant a commencé à discuter avec les associations permanentes, serait que celles-ci deviennent des pépinières de projets individuels. On voit aujourd'hui que beaucoup d'associations meurent en cours de route parce que ce sont des projets portés par un ou deux étudiants, qui n'ont ni le temps, ni les capacités, ni les moyens de fédérer plus d'étudiants et de donner de l'envergure à leur projet. Ce pourrait être le rôle des associations permanentes que de les accueillir et de soutenir leurs projets. Cela permettrait aussi aux étudiants qui auraient envie de monter des projets en dehors de la période de reconnaissance des associations de trouver un cadre, une légitimité et des moyens pour le faire. Enfin, il faudrait faire des associations et des syndicats étudiants un vecteur de communication vers l'ensemble de la communauté étudiante. Par exemple, elles pourraient jouer un rôle important dans les campagnes de prévention sur les conduites à risque comme la consommation excessive d'alcool ou les addictions.

#### *b) Questions et observations*

Alexis PROKOPIEV la remercie pour ce bilan très intéressant. Il pense que les services offerts par la direction de Sciences Po sont de très grande qualité. La direction montre une grande disponibilité pour aider les étudiants à monter leurs projets associatifs et Sciences Po se fait remarquer par le grand nombre d'associations qui fleurissent chaque année, mais aussi par les activités que ces associations portent. Il est vrai qu'il y a de nombreux échecs de projets associatifs, mais il faudrait aussi souligner qu'un nombre important d'associations réussissent et parviennent à monter des projets très intéressants. Il est très favorable à la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. En ce qui concerne le manque de professionnalisme des bureaux des associations, on pourrait peut-être proposer des formations régulières sur la manière dont on organise et gère une association. Par ailleurs, un grand nombre d'associations politiques existent à Sciences Po. Il serait peut-être nécessaire de leur donner un statut particulier, parce que leur statut peut créer de la confusion chez les étudiants et parce qu'elles ont un rôle particulier à jouer par rapport aux autres associations.

Gaëlle COUTANT répond que la formation des responsables associatifs existe déjà en ligne. On met à disposition de tous les élèves qui le souhaitent, qu'il s'agisse de responsables associatifs ou d'étudiants participant à un projet collectif, un module d'autoformation en ligne qui s'appelle pack-asso. Il est téléchargeable depuis la page des associations étudiantes et propose notamment des fiches techniques sur le fonctionnement associatif, des aides à la construction d'un budget, à la rédaction de statuts. C'est un module très complet, qui avait été réalisé en partenariat avec l'université technologique de Compiègne il y a deux ou trois ans. C'est un outil d'autoformation très efficace dont Gaëlle Coutant fait chaque année la promotion auprès des associations étudiantes. Il est disponible librement et gratuitement.

Maria COTORA souhaite revenir sur le paradoxe entre le grand nombre d'associations reconnues et le fait que seules une dizaine s'avèrent être vraiment actives pendant l'année. Gaëlle Coutant a estimé que cela pouvait être en partie dû au nombre de soutiens nécessaires, qui serait trop bas et qui conduirait à reconnaître trop d'associations. Elle n'est pas sûre que le problème vienne de cela, mais plutôt du fait que de nombreux étudiants lancent une association sans vraiment se rendre compte du temps que cela demande et des différentes techniques qu'il faut intégrer pour arriver à faire vivre une association. Quand les étudiants arrivent à Sciences Po en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année, au milieu de l'ensemble des réunions d'information, il faudrait peut-être organiser une réunion sur la création d'une association, la procédure à suivre à Sciences Po et les quelques outils à maîtriser pour faire vivre une association. Il lui semble que jusqu'à présent, les réunions se limitent à une présentation par les responsables associatifs de leurs associations respectives. Elle pense plutôt à une réunion où un membre de l'administration présenterait en détail ce qu'est la création et le maintien d'une association, et estime que ce type de réunion aurait surtout sa place en 1<sup>er</sup> cycle, où les étudiants ont plus de temps à consacrer à la vie associative.

Gaëlle COUTANT répond que la direction l'a fait il y a quelques années. Mais on a constaté que le message avait assez peu d'impact, en tout cas lorsqu'il était présenté en amphithéâtre. Ce type de réunion d'information devrait peut-être être organisée en petits groupes, en ateliers.

Maria COTORA le pense aussi. On pourrait notamment présenter le pack-asso devant ces petits groupes d'information.

Christian LARGER estime que le fait qu'il y ait un bouillonnement d'associations au départ et que très peu réussissent n'est pas choquant en soi. C'est un phénomène comparable à celui des start-up dans le domaine des entreprises. Le fait de changer la procédure de reconnaissance pour la rendre un peu plus restrictive est une idée intéressante, mais pour autant, il ne faudrait pas être trop dur et risquer de brider la créativité des sujets, qui est une bonne chose. Par ailleurs, il pense que dans la charte des associations, il faudrait inscrire trois notions : pour réussir une association, il faut avoir un soutien initial. Il faut ensuite recruter des étudiants, ce qui implique des les attirer et de les retenir. Enfin, il faut développer l'association pour assurer sa pérennité. Il pense qu'il faudrait attirer l'attention des étudiants sur l'importance de ces trois piliers et les sensibiliser au fait qu'il ne faut pas se contenter de faire un coup une fois, mais travailler dans la durée. Enfin, en ce qui concerne le pack-asso, il souligne qu'il est bien de savoir créer un budget, mais que l'audition du BDE et de l'AS aujourd'hui a montré qu'il faudrait peut-être aussi créer un module très simple sur la manière de présenter des comptes de résultats, avec quelques règles simples en matière d'imputation et de report à nouveau. En entendant les responsables associatifs qui présentent leur bilan financier, on voit bien que certains d'entre eux confondent la notion de résultat et celle de trésorerie. Il faudrait donc former les étudiants à ces règles élémentaires.

Gaëlle COUTANT est d'accord sur le fait qu'il faut favoriser le bouillonnement des associations. C'est sur ce point qu'elle pense que les associations permanentes peuvent jouer un rôle essentiel de pépinières de projets individuels, pour mieux aider les porteurs de projets à trouver une concrétisation.

#### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2006**

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

#### **V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

Maria COTORA indique que l'UNEF a plusieurs interrogations au sujet de la politique des langues. Elle a pu observer qu'il y avait eu des changements cette année, sans qu'on en informe les étudiants. Par exemple, le système de bi-classes a été étendu jusqu'au niveau 4. Cela signifie que tous les étudiants restent en bi-classes jusqu'au niveau 4 en anglais, ce qui n'était pas forcément le cas avant. Par ailleurs, d'après ce qu'elle a pu voir des maquettes pédagogiques, il lui semble que les étudiants sont obligés de prendre l'anglais comme première langue. Si elle a bien compris les maquettes, cela signifie que si un étudiant entre à Sciences Po avec un niveau dans une autre langue et un niveau moyen en anglais, il devra quand même faire de l'anglais.

Laurent BIGORGNE rappelle que la bi-classe est l'obligation de suivre un enseignement renforcé d'anglais dès lors que le niveau à l'écrit et à l'oral est jugé insuffisant. D'après l'UNEF, cette politique serait maintenant imposée aux élèves ayant le niveau 1, 2 et 3. Il ne sait pas si c'est le cas et indique qu'il va se renseigner rapidement sur ce point. En ce qui concerne l'obligation de faire de l'anglais, il précise que ce n'est le cas qu'au sein du Master d'affaires internationales et rappelle que cela a été voté en Conseil de Direction.

Maria COTORA indique qu'elle parlait de la première et de la deuxième année du 1<sup>er</sup> cycle. L'obligation de prendre l'anglais comme première langue a surpris l'UNEF, puisque des étudiants qui entrent à Sciences Po en 1<sup>er</sup> cycle, qui ont un niveau moyen d'anglais et qui souhaitent partir en 3<sup>ème</sup> année dans un pays non anglophone se verront obligés de faire de l'anglais en bi-classe et ne pourront pas suivre de deuxième langue. Cela signifie que pour leur séjour d'études, ils demanderont par exemple une université en Espagne sans avoir fait d'espagnol depuis leur entrée à Sciences Po. C'est problématique.

Laurent BIGORGNE estime que c'est sans doute moins problématique que le fait de baragouiner l'anglais jusqu'à la fin de son Master.

Maria COTORA est d'accord, mais elle souligne qu'il ne s'agit pas de choisir entre l'un ou l'autre. Elle rappelle qu'au semestre dernier, lors de la réunion de la Commission paritaire où Richard Collins avait présenté la politique des langues, les élus étudiants avaient exprimé le mécontentement de tous les étudiants vis-à-vis de la politique de bi-classes. Les étudiants en bi-classes sont déçus de ne pas pouvoir suivre une deuxième langue. Tous les étudiants sont d'accord sur le fait qu'ils doivent avoir un bon niveau d'anglais et être quasiment bilingues en sortant de Sciences Po. Ils sont d'accord sur le fait que lorsque leur niveau est faible, ils doivent suivre quatre heures d'anglais par semaine au lieu de deux. Mais ils regrettent de ne pas pouvoir suivre une deuxième langue, ce qui leur fait perdre leur niveau dans cette langue. Beaucoup d'étudiants le prennent comme une punition et trouvent cela incompréhensible dans un établissement international comme Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond que la moyenne d'anglais des reçus à l'examen d'entrée est de 9/20. Il lui paraît essentiel d'adresser un message fort aux étudiants, sans empiéter le moins de monde sur leur liberté de choix pour le départ en 3<sup>ème</sup> année. Il sait que l'on perd son niveau dans une deuxième langue si on ne peut pas la pratiquer pendant plusieurs semestres. Mais il se soucie de ce que ceux qui sont reçus à Sciences Po, qui comptent parmi les bons élèves de l'enseignement secondaire, n'ont même pas la moyenne. C'est un souci important, d'autant plus que l'Institut a voulu se doter d'une offre de cours en anglais, fruit de la demande des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. Si on veut soutenir durablement cette politique, il faut développer les capacités linguistiques des étudiants le plus tôt possible, sauf à envoyer dans des cours d'anglais des étudiants qui ne seraient pas capables de les suivre, ce qui serait un désastre pédagogique. Il propose de se renseigner très précisément sur la question des bi-classes pour répondre à la question posée par Maria Cotorà. Il propose également, comme il s'y était engagé, d'interroger à la rentrée un nombre significatif d'étudiants sur la manière dont ils vivent l'enseignement des langues à Sciences Po. Laurent Bigorgne s'était engagé devant la Commission paritaire à voir en profondeur ce que pensent les étudiants et ce que pensent les enseignants. Mais on ne peut pas examiner sérieusement cette question en fin de séance, lors des questions diverses.

Maria COTORA indique qu'elle a abordé cette question parce que l'UNEF avait été surprise que la direction ait apporté des changements à la politique des langues sans en informer les étudiants. Pour ce qui est de l'enseignement d'une deuxième langue, il est important de tenir compte des attentes des étudiants, notamment ceux de 2<sup>ème</sup> année. Le fait de renforcer les enseignements pour les étudiants dont le niveau d'anglais est faible est une bonne chose, mais il n'est pas nécessaire de mettre autant de contraintes au niveau de la politique des langues. Les étudiants devraient pouvoir suivre une deuxième langue si cela est important pour leur projet. Mais elle est d'accord avec Laurent Bigorgne sur le fait que cette question devrait être abordée plus en profondeur lors d'une prochaine Commission paritaire.

Alexis PROKOPIEV ajoute que si ce qu'a dit Maria Cotorà sur les changements apportés s'avère exact, ces changements sont tout à fait contraires aux propositions qui ont été émises par Interzaide – Fac Verte en concertation avec d'autres syndicats et qui ont été présentées lors d'une précédente séance de la Commission paritaire.

Damien RAMAGE a une question concernant les livres prêtés aux étudiants admis dans le cadre des CEP. C'est très généreux de la part de Sciences Po et il est très bien que ces étudiants puissent emprunter ces ouvrages moyennant le dépôt d'un chèque de caution. Il demande si ce dispositif concerne uniquement les étudiants entrés par CEP ou s'il est étendu à tous les boursiers et souhaite savoir d'où vient le financement pour les livres.

Laurent BIGORGNE indique qu'il répond sous réserve de se renseigner plus en détail sur ce sujet. Ces livres sont prêtés aux étudiants des CEP lors de leur arrivée à Sciences Po pour la 1<sup>ère</sup> année. Ce sont principalement des ouvrages de base qui renvoient aux notions du programme de 1<sup>ère</sup> année. On demande aux étudiants un chèque de caution qui n'est pas encaissé. S'il se souvient bien, ce système a été étendu (mais pas systématisé) à d'autres élèves dont la bourse correspond aux critères de l'échelon 5 ou 6. Il indique qu'il cherchera des informations statistiques plus précises sur ce point. Quant aux ouvrages prêtés, ils n'ont pas été acquis sur les fonds de la bibliothèque mais grâce à du mécénat d'entreprise.

Damien RAMAGE juge curieux que les entreprises donnent simplement de l'argent pour que l'on puisse acheter des livres pour les étudiants. Il pense qu'elles doivent attendre une contrepartie de Sciences Po.

Laurent BIGORGNE répond que la plupart des entreprises qui ont souhaité soutenir le projet CEP avaient un souhait : que l'on n'en fasse pas mention. Les entreprises décident de ce qu'elles souhaitent financer. Certaines financent du logement, par exemple le dépôt de garantie des étudiants en résidence universitaire. D'autres ont choisi de financer les déplacements des lycéens de ZEP pré-sélectionnés qui viennent visiter Sciences Po. D'autres ont préféré financer ce système de prêts d'ouvrages. Les raisons qui les motivent les regardent. Laurent Bigorgne se contente de vérifier que les conventions passées avec ces entreprises sont conformes aux règles déontologiques et habituelles de Sciences Po en la matière et il est ravi de proposer ces services aux étudiants.

Damien RAMAGE, toujours à propos des entreprises et de la déontologie, souhaite faire quelques remarques concernant les bourses proposées par Suez. Un mail d'information sur ces bourses a été envoyé massivement à tous les étudiants de Sciences Po. L'administration de l'Institut s'est contentée de relayer l'information donnée par Suez, ce qui a beaucoup choqué bon nombre d'étudiants.

Laurent BIGORGNE souligne qu'aucun étudiant ne lui a écrit pour se plaindre, alors que les étudiants sont habituellement prompts à le faire.

Damien RAMAGE indique que des étudiants se sont plaints auprès de l'UNEF.

Laurent BIGORGNE fait remarquer qu'ils n'ont rien exprimé auprès de la direction de Sciences Po. Il indique que ces bourses Suez, d'un montant de 6000 euros environ, sont proposées à des étudiants qui ne remplissent pas les critères habituels pour être boursiers, ce qui est un thème cher à l'UNEF. Suez propose de les aider tout au long de leur scolarité, à travers des bourses, contre l'engagement d'effectuer un stage au sein de ses services. L'UNEF peut trouver cela choquant et estimer que Suez a des arrière-pensées aussi terribles que le recrutement éventuel de ces étudiants. Laurent Bigorgne ne voit pas au nom de quoi il aurait à cacher l'existence de ce dispositif aux étudiants de Sciences Po. Chaque étudiant, pour peu qu'il ait activé son adresse électronique, a reçu l'information sur cette offre et c'est heureux.

Maria COTORA souligne que ce qui a choqué n'est pas le fait que Suez offre des bourses aux étudiants, ce qui est très généreux de sa part. Ce qui a surpris certains, c'est que la direction de Sciences Po fasse la publicité de ces bourses d'entreprise.

Laurent BIGORGNE lui demande comment on peut faire autrement. S'il s'agit de médiatiser quelque chose qui doit toucher l'ensemble des étudiants, la direction doit-elle sélectionner elle-même les étudiants informés ? Selon quels critères le ferait-elle ? Laurent Bigorgne ne voit pas comment il pourrait choisir quels étudiants se verraient informés de l'existence de cette bourse.

Damien RAMAGE remarque que de nombreux étudiants se présentent au service de l'aide sociale en expliquant qu'ils ont besoin de bourses mais qu'ils ne remplissent pas les critères. Ils y recevraient l'information sur les bourses Suez. Il constate simplement que l'information sur ces bourses privées a été diffusée largement, alors que l'information sur le nouveau service du logement l'a été beaucoup moins.

Laurent BIGORGNE indique que cette information sur le service logement se trouve sur le site Internet de Sciences Po. On la trouve en deux clics depuis la page d'accueil. En outre, il rappelle que depuis l'origine, la *newsletter* comporte une rubrique « bourses et aides ». Il veut bien que la question remonte ce soir et que cinq ou six ans après la création de la *newsletter*, l'UNEF aie le vague sentiment que tout cela n'est pas sérieux. On peut en discuter et on peut même revoir complètement la politique éditoriale de la *newsletter*, mais il souligne que cela existe depuis le début. Lors de la présentation du bilan de l'aide sociale en Commission paritaire et en Conseil de Direction, Laurent Bigorgne avait dit que les aides que l'on qualifie d'associées, c'est-à-dire les aides de l'Oréal, de Suez, de la BNP et de la Société Générale, représentent chaque année plusieurs dizaines de milliers d'euros pour des étudiants de Sciences Po. Et chaque année, elles sont médiatisées dans la *newsletter*. Il ne se passe pas une semaine sans qu'on en parle. L'aide que l'Association des anciens élèves de Sciences Po, à travers sa section de Belfort, a tenu à donner à deux étudiants du 1<sup>er</sup> cycle de Nancy, a également été médiatisée dans la *newsletter*. Il n'y a pas eu de protestation à ce moment-là, ni d'organisations représentatives des étudiants, ni d'étudiants qui protestent apparemment mais n'écrivent pas à Laurent Bigorgne pour le faire.

Maria COTORA est d'accord sur le fait que cette rubrique « bourses et aides » existe depuis longtemps dans la *newsletter* et ne pose pas problème. Mais l'annonce sur la bourse Suez n'a

justement pas été publiée dans cette rubrique. Elle a fait l'objet d'une dépêche spéciale adressée aux étudiants.

Laurent BIGORGNE pense qu'il n'a pas dû lui échapper que les délais de réponse à cette offre étaient extraordinairement courts. L'offre n'aurait pas pu être publiée à temps si on avait attendu la première *newsletter* qui paraît à quelques jours de la rentrée. Il demande si Maria Cotoră estime que les étudiants de Sciences Po auraient dû en être privés pour de simples raisons bureaucratiques. Laurent Bigorgne a voulu en faire bénéficier les étudiants de Sciences Po et le seul moyen de leur faire parvenir l'information à temps pour qu'ils puissent présenter leur candidature éventuelle à ces bourses était de leur envoyer un mail. Il a jugé important de médiatiser cette offre à un moment où il n'avait aucun moyen d'affichage, puisque la rentrée n'avait pas eu lieu et qu'il n'y avait aucun étudiant en Péniche, ni d'autres moyens qu'une *newsletter* exceptionnelle. Si on avait attendu 10 jours, les étudiants auraient perdu le gain de cette proposition, ce qui aurait été regrettable. A l'avenir, quand Suez aura rôdé ses procédures, on mettra classiquement l'information dans la *newsletter*. Mais avec un dispositif exceptionnel et dans un délai exceptionnel, il a fallu faire preuve d'une réactivité exceptionnelle pour informer les étudiants.

Christian LARGER souligne que dans ce domaine, Sciences Po est en concurrence avec d'autres établissements. Si la politique de Sciences Po est trop rigide, ce sont les étudiants d'autres établissements qui bénéficieront de ces bourses.

Alexis PROKOPIEV souhaite aborder deux sujets importants. Le premier est celui des dates auxquelles ont été remis les résultats des examens de l'année dernière. La direction de Sciences Po avait expliqué le changement des dates d'examens lors de la célébration du soixantenaire de Sciences Po. Une de ces explications étaient que certains étudiants, notamment ceux qui passaient les concours ou ceux qui entraient en stage en été, devaient avoir les résultats des examens de Sciences Po avant une certaine date. Mais il y a eu un grand nombre de dysfonctionnements dans la remise des résultats, avec des retards successifs pour la remise des notes d'examens, des dates qui ont été modifiées plusieurs fois et des informations inexactes données aux étudiants. Ainsi, des étudiants qui avaient commencé leur stage et qui devaient rapidement communiquer leurs relevés de notes ont dû se déplacer plusieurs fois pour rien alors qu'ils travaillaient à la Défense et qu'ils n'avaient pas le droit de s'absenter trop souvent.

Laurent BIGORGNE répond que les étudiants savent pourquoi on a modifié les dates d'examens : les travaux de désamiantage, le soixantième anniversaire de Sciences Po, la nécessité de pouvoir faxer à l'ENA, le jour même du jury, la liste des diplômés pour éviter que les étudiants de Sciences Po soient empêchés de passer le concours. Le travail sur les dates d'examen a été délicat et on a même utilisé les dimanches pour faire composer les uns et les autres. A la demande de Laurent Bigorgne, Stéphane Auzanneau, directeur adjoint chargé de la scolarité, était présent dans les locaux de Sciences Po jusqu'au 30 juillet, afin de permettre, après les jurys de diplomation, la réception et le traitement éventuels de réclamations. Certains étudiants ont vu reconsidérer leur dossier. Il comprend que des étudiants aient eu besoin de montrer leur relevé de notes à leur responsable de stage et il est désolé qu'ils aient dû se déplacer plusieurs fois pour cela. La direction a fait au mieux de ses moyens dans un contexte où jamais une année universitaire n'avait été aussi longue. Si on avait demandé à des secrétaires de commencer leurs vacances plus tard, elles n'auraient pas été présentes au moment de préparer la rentrée. Laurent Bigorgne a donc fait au mieux des moyens humains qu'il avait à un moment donné. Il est même revenu à Sciences Po pendant la première semaine d'août au cas où il y aurait encore eu des étudiants en situation difficile. Il souligne que l'on avait bien fait connaître les dates et les horaires d'ouverture des secrétariats et que tous les étudiants ne sont pas nécessairement disciplinés en fonction des contraintes que la direction de Sciences Po avait fait connaître. Il n'y a pas de système parfait et on fera mieux cette année, mais la direction a fait au mieux d'un calendrier qui, s'il a été difficile pour les élèves, l'a été encore plus pour les salariés de Sciences Po.

Alexis PROKOPIEV le remercie pour cette explication. Il regrette que des salariés de l'Institut et des membres de la direction aient été obligés de rester tard pour travailler et il pense qu'il faudrait favoriser une politique de recrutement à Sciences Po. Avec l'augmentation du nombre d'étudiants, il lui semble que l'administration de Sciences Po a davantage de problèmes de gestion.

Laurent BIGORGNE indique qu'il est prêt à tout entendre en Commission paritaire, sauf des affirmations non étayées. Sciences Po a créé 80 emplois en deux ans, pour un effectif total de 600

salariés. Il lui demande s'il peut citer un autre service public en France dont la politique ces deux dernières années a été la création de plus de 15% de nouveaux emplois par rapport à sa masse salariale totale. Près d'une vingtaine de ces emplois ont été créés à la seule direction de la scolarité. Il veut bien que l'on explique que Sciences Po est malthusianiste et n'a pas les moyens de ses ambitions, mais il faudra étayer solidement ces affirmations.

Alexis PROKOPIEV pense que la comparaison avec le service public n'est pas justifiée.

Laurent BIGORGNE rappelle que Sciences Po est dans le service public de l'enseignement supérieur.

Alexis PROKOPIEV ne le conteste pas. Mais il souligne que Sciences Po a connu une augmentation considérable du nombre de ces étudiants et qu'il ne connaît pas d'autre service public ayant eu à faire face à une augmentation de cette ampleur.

Laurent BIGORGNE répond que c'est le cas de nombreuses universités.

Alexis PROKOPIEV pose sa deuxième question, qui porte sur les inscriptions pédagogiques. L'année dernière, il y a avait eu de gros problèmes à ce niveau. Par exemple, l'inscription commençait à 14 heures et une minute après, il était très difficile de s'inscrire pour de nombreux étudiants. Le système d'inscription par Internet avec l'ouverture d'un certain nombre de nouvelles places pour chaque période a entraîné des difficultés et l'année dernière, l'administration de Sciences Po a reconnu l'existence de problèmes et a indiqué que des mesures seraient prises pour la rentrée 2006. Ce sont seulement ceux qui arrivent à se connecter précisément à 14h 00 qui arrivent à s'inscrire aux cours qui les intéressent. En outre, c'est le système du plus malin, puisque ceux qui vont voir les secrétariats des Masters arrivent à obtenir les enseignements qu'ils souhaitent après négociation et discussion, alors que les gens qui ne connaissent pas ce système, notamment les étudiants étrangers, sont lésés.

Laurent BIGORGNE lui demande de quoi il parle. Chacune de ses interventions porte sur le fait que la direction de Sciences Po est incompétente et qu'elle traite mal systématiquement les étudiants étrangers. Cette accusation est grave. Alexis Prokopiiev est en train de dire que la direction n'aime pas les étudiants étrangers et que les étudiants internationaux sont défavorisés à Sciences Po, ce qui est insultant. Il lui demande s'il souhaite aller le répéter aux secrétariats et remarque que ce n'est pas la première fois qu'Alexis Prokopiiev commet ce genre de dérapage verbal. Il pense qu'Alexis Prokopiiev ne se rend même pas compte de ce qu'il dit : il est en train d'expliquer que les salariés de Sciences Po font une discrimination entre les étudiants étrangers et français.

Alexis PROKOPIEV répond qu'il préfère garder son sang-froid.

Laurent BIGORGNE répond que ce n'est pas la première fois que M. Prokopiiev insinue que les services de Sciences Po se conduisent mal vis-à-vis des étudiants étrangers. Pense-t-il que les salariés de Sciences Po sont racistes ? Il ne peut pas attendre, avec de telles insinuations que Laurent Bigorgne lui réponde en souriant.

Alexis PROKOPIEV répond qu'il n'a jamais accusé personne de racisme.

Laurent BIGORGNE estime que c'est ce qu'il a fait lorsqu'il a affirmé qu'une fois de plus, les étudiants internationaux pâtissent systématiquement du fonctionnement de l'institution.

Alexis PROKOPIEV indique qu'il voulait faire part des cas de certains étudiants...

Laurent BIGORGNE répond que dans ce cas, il n'a pas à utiliser les questions diverses pour le faire. Il n'a qu'à adresser à Laurent Bigorgne un mail présentant les cas d'étudiants ayant connu des discriminations eu égard à leur nationalité. Avant d'accuser la direction de Sciences Po de pratiquer ce type de discrimination, Alexis Prokopiiev devrait avoir la courtoisie de s'adresser à la direction des études en indiquant clairement ce qu'il reproche à la direction et en citant les cas dont il parle.

Alexis PROKOPIEV estime qu'il y a une complète incompréhension de ce qu'il a cherché à dire.

Laurent BIGORGNE répond que ce n'est pas la première fois qu'Alexis Prokopiiev avance de telles insinuations et met en cause des salariés de Sciences Po. Laurent Bigorgne l'avait déjà rappelé à l'ordre et Alexis Prokopiiev avait convenu que son attitude n'était pas correcte. Il le déplore à nouveau ce soir.

Damien RAMAGE tient à souligner qu'après cet échange, il est persuadé que ce qu'a compris Monsieur Bigorgne ne reflète pas l'intention d'Alexis Prokopiiev....



Laurent BIGORGNE répond que dans ce cas, plutôt que de faire des déclarations en fin de séance, Alexis Prokopiiev n'a qu'à lui envoyer des cas précis. S'il estime être un représentant des étudiants, il n'a qu'à écrire au directeur de la scolarité plutôt que de donner à penser, en fin de Commission paritaire, que des salariés de Sciences Po se sont mal conduits vis-à-vis des étudiants internationaux.

Alexis PROKOPIEV répète que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire et estime que Laurent Bigorgne détourne le problème.

Laurent BIGORGNE répond qu'il ne détourne en rien le problème. Alexis Prokopiiev a dit que les étudiants internationaux faisaient l'objet d'une discrimination.

Damien RAMAGE n'a pas compris cela.

Laurent BIGORGNE indique que pour sa part, il en restera là, parce qu'il trouve cette question déplacée. Si Alexis Prokopiiev a des cas concrets à présenter, il n'a qu'à adresser un mail à Stéphane Auzanneau et à lui-même, et le problème sera immédiatement traité.

Alexis PROKOPIEV estime que Laurent Bigorgne n'a pas compris ce qu'il voulait dire.

Laurent BIGORGNE répond que cela suffit. Il veut bien garder son calme, mais n'accepte pas que l'on s'en prenne aux salariés de Sciences Po.

Jan-Krzysztof DUNIN-WASOWICZ a une question concernant le calendrier. Un mail a été envoyé aux étudiants concernant le calendrier et certains étudiants ne comprennent pas pourquoi Sciences Po a des vacances avant les vacances normales et se trouve en décalage avec le calendrier universitaire pour la rentrée. Il pense notamment aux étudiants qui suivent une autre formation en parallèle à l'université. Ils rentrent une semaine plus tard et sont pénalisés. De nombreux étudiants comprenaient ce décalage l'année dernière, en raison des travaux, mais ils ne le comprennent pas cette année.

Laurent BIGORGNE répond que le calendrier est évolutif et qu'il est prévu de le faire encore évoluer l'année prochaine. L'ambition de la direction est de reprendre ce qu'ont dit étudiants et enseignants : aujourd'hui, on est dans une forme de paradoxe, en exigeant des travaux de lecture et de réflexion sans laisser aux étudiants le temps de les effectuer dans de bonnes conditions, compte tenu du rythme de travail. Après y avoir beaucoup réfléchi en juillet, la direction a souhaité que l'on puisse agir dès début septembre plutôt que de perdre à nouveau une année, d'où la proposition de passer à un rythme plus ternaire dans le semestre, avec quatre à cinq semaines de cours d'affilée interrompues par une semaine de pause entre chacun des trois blocs du semestre. C'est ce qui explique l'introduction, quatre semaines après la rentrée, d'une semaine qui n'est pas, une semaine de vacances, mais une semaine de respiration permettant aux étudiants du Master d'approfondir, de conduire leur projet collectif, et à tous les étudiants de rédiger leurs travaux écrits ou de travailler en groupe. Cette semaine permettrait également aux maîtres de conférence qui souhaiteraient pouvoir emmener les étudiants hors de Sciences Po, par exemple pour une visite d'entreprise, de le faire sans avoir à toucher au week-end ou à perturber l'emploi du temps d'un autre enseignant. Une deuxième modification, à laquelle Laurent Bigorgne tenait tout particulièrement, mais qu'il ne pouvait pas mettre en œuvre cette année parce que cela aurait mené trop loin en termes de calendrier, consistait à faire démarrer les cours magistraux une semaine après les conférences de méthode. Cela aurait permis aux maîtres de conférence d'être dans un rythme où la première conférence de méthode précéderait systématiquement le cours magistral. Il tentera d'introduire cette modification à la rentrée prochaine. En créant une semaine de pause entre chaque bloc de quatre-cinq semaines, on a fait le choix de faire descendre à l'amont les congés de Noël pour éviter d'avoir une suite trop longue de semaines de cours et de raboter sur la fin des vacances pour permettre d'avoir les examens dans les mêmes délais que d'habitude, à quatre jours près. Cela signifie que le calendrier de Sciences Po ne correspondra pas exactement au calendrier universitaire francilien. C'est une expérience et Laurent Bigorgne est intéressé par une discussion en Commission paritaire, sans doute en janvier, sur le bien-fondé ou non de ce changement. Il souhaite une discussion sur le calendrier comme outil d'approfondissement du travail des étudiants.

## **Fin de l'enregistrement**

La séance est levée à 19h30.

